

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

Avis n°2022-1 du 13 juin 2022 sur les critères de répartition de la dotation populationnelle

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences pour statuer sur les critères de répartition de la dotation populationnelle prévue par la 1^{ère} circulaire de campagne budgétaire 2022.

Lors de sa réunion du 13/06/2022, la section a débattu de la proposition des services de l'Agence Régionale de Santé pour les critères de répartition des compartiments de la dotation populationnelle à la « main de l'ARS ».

La section a décidé à l'unanimité des membres présents des critères suivants :

- *DOT. POP. 2021 : allocation à l'identique de 2021*
- *Protocole infirmier : valorisation des paramédicaux concernés, recensement des protocoles transmis et validés par l'ARS (si besoin mise en place d'un état des lieux par l'ORU)*
- *HéliSMUR : en fonction des amplitudes journalières de vol et du nombre d'appareils concernés par le renouvellement de leur marché*
- *Mesure de rattrapage et de croissance : au prorata des passages RPU 2021*

Le président
Florent CHAMBAZ